

Aperçus des fonds

Régime d'accroissement de l'Impériale – Série IGP

L'aperçu du fonds vous donne une idée de ce dans quoi le Fonds investit, de ses rendements et des frais qui peuvent s'appliquer.

Nous vous présentons des renseignements sur les rendements de nos Fonds, y compris des tableaux, des diagrammes et des graphiques qui visent à vous aider à comprendre leur performance depuis leur établissement.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez en outre résilier tout achat subséquent effectué au titre du Contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : votre Dépôt ou sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprend tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter à votre Contrat. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière
1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5
desjardinsassurancevie.com
fpgserviceclient@dsf.ca
1 888 729-3422

Table des matières

DSF FPG – Marché monétaire	2
DSF FPG – Actions canadiennes – Fiera Capital	4

Fonds de placement garanti DSF est une marque de commerce déposée, propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DSF est l'acronyme de Desjardins Sécurité financière.

Les Fonds de placement garanti DSF sont établis par **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.**

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

2. Bref aperçu

Date de création: Fonds: 15 novembre 1995
Série IGP: 7 novembre 2014

Valeur totale de la Série IGP (en milliers): 1 706

Valeur liquidative par part de la Série IGP: 9,96

Nombre de parts de la Série IGP

en circulation (en milliers): 171

Ratio des frais de gestion (RFG): 1,66 %

Gestionnaire de portefeuille: Desjardins Gestion
internationale d'actifs

Taux de rotation du portefeuille de la Série IGP: 27,15

Dépôt minimal: 500 \$

3. Dans quoi le Fonds investit-il ?

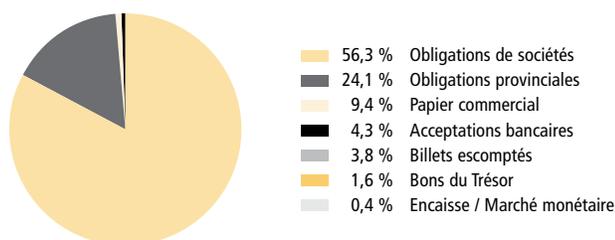
Ce Fonds investit dans le Fonds DGIA Marché monétaire. Le fonds sous-jacent investit dans des acceptations bancaires et des bons du Trésor canadiens.

Dix principaux placements du fonds sous-jacent

Société Financière Daimler Canada, 2,23 %, 18 avril 2016	9,2 %
Banque de Montréal, taux variable, 10 avril 2017	8,2 %
OMERS Realty Corporation, 4,75 %, 5 mai 2016	6,9 %
Province de Québec, sans coupon, 16 janvier 2017	5,6 %
Banque Scotia, 2,74 %, 1 ^{er} décembre 2016	5,5 %
Banque Royale du Canada, 2,68 %, 8 décembre 2016	5,5 %
Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers, taux variable, 18 novembre 2021	5,5 %
Banque Nationale du Canada, 3,58 %, 26 avril 2016	5,1 %
Gaz Métro, billets, 22 janvier 2016	4,9 %
Lower Mattagami Energy, billets, 8 janvier 2016	4,6 %
TOTAL	61 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS: 38

Répartition des placements au 31 décembre 2015



4. Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années pour un Titulaire qui a choisi la Série IGP. Le rendement indiqué ci-dessous correspond à la Série 1 pour les années 2006 à 2014. Cette Série n'est pas offerte en vertu de ce Contrat. Il s'agit du rendement après déduction du RFG. Les rendements du Fonds différeront pour la Série IGP, étant donné que le RFG n'est pas le même.

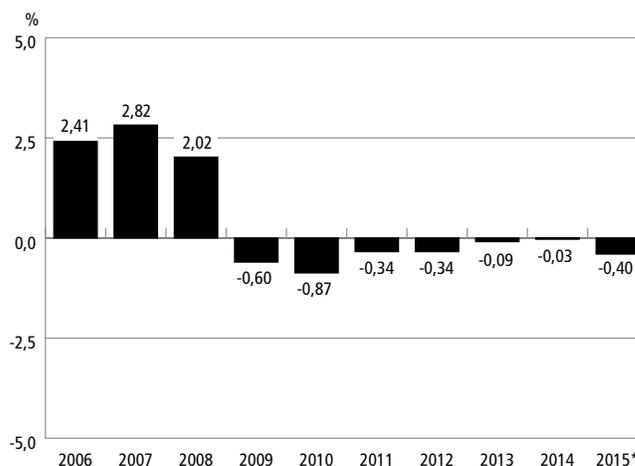
Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, son rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un Titulaire ayant déposé 1 000 \$ dans le Fonds le 15 novembre 1995 détient maintenant 996 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -0,4 % par année.

Rendements année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un Titulaire ayant choisi la Série 1 (2006 à 2014) ou la Série IGP. Au cours des 10 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 7 années au cours desquelles la valeur a diminué.



* Ce rendement est celui d'une année partielle commençant à la date où il a été offert en vente pour la première fois.

5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	--------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce Fonds est assorti de garanties pouvant protéger les Dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties.) Pour obtenir plus de détails, se reporter à votre Contrat.

7. À qui le Fonds s'adresse-t-il ?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche la liquidité et la sécurité de son capital.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

A. Frais d'acquisition

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne ?
Jusqu'à 5 % de votre prime	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de vos versements des primes. Lorsque vous faites un versement de prime, DSF verse à votre conseiller une commission brute de 4,5 %.

B. Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que les frais d'assurance pour la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative.

C. Commission de suivi

DSF verse à votre conseiller une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion de placement :

- 0,50 % de la valeur de vos versements des primes tous les ans.

D. Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez en outre résilier tout achat subséquent effectué au titre du contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit de résiliation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérerez le moindre des montants suivants : votre versement de prime ou sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprend tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter à la notice explicative. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière

1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5

desjardinsassurancevie.com

fpgserviceclient@dsf.ca

1 888 729-3422

2. Bref aperçu

Date de création : Fonds : 15 novembre 1995
 Série IGP : 7 novembre 2014
 Valeur totale de la Série IGP (en milliers) : 3 225
 Valeur liquidative par part de la Série IGP : 9,50
 Nombre de parts de la Série IGP
 en circulation (en milliers) : 340

Ratio des frais de gestion (RFG) : 2,22 %
 Gestionnaire de portefeuille : Corporation Fiera Capital
 Taux de rotation du portefeuille de la Série IGP : 104,48
 Dépôt minimal : 500 \$

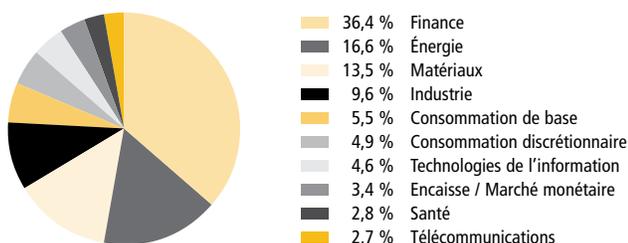
3. Dans quoi le Fonds investit-il ?

Ce Fonds investit principalement dans des actions de moyennes et de grandes entreprises canadiennes.

Dix principaux placements	
Banque Royale du Canada	8,5 %
Banque Toronto-Dominion	7,6 %
Banque Scotia	6,0 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	5,4 %
Enbridge	5,2 %
Société Financière Manuvie	4,9 %
Groupe CGI	4,6 %
Compagnies Loblaw	3,4 %
Vêtements de Sport Gildan	3,4 %
CCL Industries	2,8 %
TOTAL	51,8 %

NOMBRE TOTAL DES PLACEMENTS : 38

Répartition des placements au 31 décembre 2015



4. Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années pour un Titulaire qui a choisi la Série IGP. Le rendement indiqué ci-dessous correspond à la Série 1 pour les années 2006 à 2014. Cette Série n'est pas offerte en vertu de ce Contrat. Il s'agit du rendement après déduction du RFG. Les rendements du Fonds différeront pour la Série IGP, étant donné que le RFG n'est pas le même.

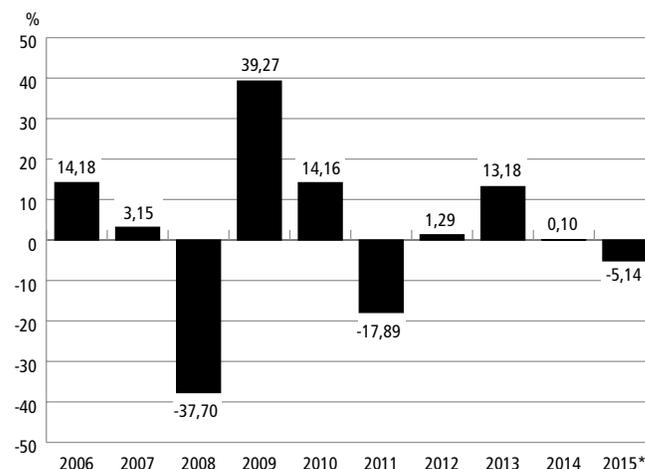
Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas une indication de son rendement futur. En outre, son rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un Titulaire ayant déposé 1 000 \$ dans le Fonds le 15 novembre 1995 détient maintenant 950 \$. Ce montant correspond à une moyenne de -4,4 % par année.

Rendements année après année

Le tableau ci-dessous indique le rendement du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un Titulaire ayant choisi la Série 1 (2006 à 2014) ou la Série IGP. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



* Ce rendement est celui d'une année partielle commençant à la date où il a été offert en vente pour la première fois.

5. Quel est le degré de risque ?

La valeur de votre Dépôt peut diminuer.

Très faible	Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
-------------	--------	-----------------	---------------	----------------	-------

6. Y a-t-il des garanties ?

Offert au titre d'un contrat d'assurance, ce Fonds est assorti de garanties pouvant protéger les Dépôts du Titulaire en cas de baisse des marchés. (Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties.) Pour obtenir plus de détails, se reporter à votre Contrat.

7. À qui le Fonds s'adresse-t-il ?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche la croissance à long terme de son capital. Puisque le Fonds investit dans des actions, des changements dans les conditions du marché peuvent entraîner l'augmentation ou la diminution de sa valeur au marché dans une courte période de temps.

8. Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds.

A. Frais d'acquisition

Ce que vous payez	Comment ça fonctionne ?
Jusqu'à 5 % de votre prime	<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition initiaux sont déduits de vos versements des primes. Lorsque vous faites un versement de prime, DSF verse à votre conseiller une commission brute de 4,5 %.

B. Frais récurrents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion de placement et les frais d'exploitation du fonds ainsi que les frais d'assurance pour la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la notice explicative.

C. Commission de suivi

DSF verse à votre conseiller une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre conseiller vous fournit. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion de placement :

- 0,50 % de la valeur de vos versements des primes tous les ans.

D. Autres frais

Il n'y a aucuns autres frais liés au Régime d'accroissement de l'Impériale.

9. Et si je change d'idée ?

Vous pouvez en outre résilier tout achat subséquent effectué au titre du contrat dans les deux jours ouvrables de la réception de l'avis d'exécution ou dans les cinq jours ouvrables de sa mise à la poste, selon la première de ces dates. Dans ce cas, le droit de résiliation ne s'applique qu'aux nouveaux achats.

Vous devez aviser l'assureur de votre intention par écrit (courriel, télécopie ou lettre postale). Vous récupérez le moindre des montants suivants : votre versement de prime ou sa valeur, si celle-ci a baissé. Le montant récupéré ne s'applique qu'à l'achat en cause et comprend tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous reporter à la notice explicative. Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Desjardins Sécurité financière
 1, complexe Desjardins, C. P. 9000, Montréal, Québec, H5B 1H5
 desjardinsassurancevie.com
 fpgserviceclient@dsf.ca
 1 888 729-3422